

Coop

*S*

*a*

*v*

*e*

*u*

*r*

*s*

*d*

*u*

*V*

*e*

*X*

*i*

*n*

## COOP Saveurs du Vexin

Une coopérative de consommateurs pour renouer les liens entre consommation, production et territoire

Résumé : Pas de solidarité et de responsabilité dans l'anonymat ! Face aux problèmes désormais avérés d'une agriculture et d'un territoire déboussolés, des consommateurs s'organisent avec des producteurs pour devenir consomm'acteurs.

Mettez un visage  
et un paysage  
sur votre  
consommation !

## « Coop Saveurs du Vexin » : une coopérative de consomm'acteurs

En 1995, un an avant que n'éclate la première crise de la vacher folle, la ferme de la Bergerie, propriété de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, entreprenait une reconversion radicale vers une agriculture et un usage du territoire plus responsable et plus solidaire.

Mais pourquoi et pour qui produire et aménager mieux ?

L'équipe de la ferme était bien décidée à entrer en dialogue avec des consommateurs : qu'ils 'consomment' ou fassent usage du paysage et de ses produits. De là est née l'idée de proposer aux nombreuses personnes intéressées par l'achat des produits de la ferme de mettre en place une structure collective : une coopérative de consommateurs.

### Fiche technique

**Forme juridique** : Société Civile Coopérative de Consommation (SCCC) à capital variable,

**Dénomination** : « Coop saveurs du Vexin »

**Objet** : fédérer la demande de consommateurs pour s'adresser directement aux producteurs, non pas seulement pour obtenir un avantage économique (des prix un peu plus bas), mais pour orienter la consommation dans le sens d'un soutien à une agriculture conciliant aménagement du territoire, production de qualité (a priori plutôt l'agriculture biologique) et la préservation des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité etc...)

**Date de constitution** : 10 mars 2001

**Membres fondateurs** : 40 adhérents, capital initial de 3.040,00 euros

**Membres** : 170 adhérents au 01 janvier 2004 .

**Zone géographique des adhérents** : la Région Ile-de-France.

**Producteurs impliqués lors de la création:**

- SCEA 'ferme de la Bergerie', 400 hectares en conversion vers l'agriculture biologique, productions de viande ovine et bovine et de céréales, à Chaussy, en plein cœur du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Cette ferme propose de la viande découpés et conditionnés sous-vide à la Coop depuis la création : des colis de 10 kg de viande bovine , des ½ agneaux (7-9 kg) et des colis de veaux.
- Jean-Pierre Bourven, 20 ans de maraîchage biologique à Cergy-Pontoise, fournis la coop en panier de légumes de saison depuis le début.
- Depuis, une quinzaines d'autres producteurs ont rejoint l'aventure et fournissent la Coop : miel, volailles, oeuf, farine, fruits, fromage de chèvre, vin, bière...
- 

## **Le consomm'acteur**

**acteur de sa consommation, acteur par sa consommation !**

Quand le mot consomm'acteur est-il né ?

Nous l'ignorons. Il accompagne en tous cas un mouvement qui prend de l'ampleur en Europe : celui de personnes et groupes de personnes qui prennent conscience qu'ils portent une responsabilité individuelle dans l'état du monde et qui sont prêts à s'interroger sur leur manière de consommer, de placer leur argent, etc... Bref de rompre avec un sentiment profond d'impuissance, et une forme de schizophrénie et d'irresponsabilité qui affaiblit les sociétés.

**Rompre avec l'opacité, l'impuissance et le fatalisme**

La « globalisation » dont on parle si souvent a des conséquences étranges. C'est parfois la pension d'une 'grand-mère écossaise' qui, confiée aux fonds de pensions actifs dans toutes les grandes bourses de la planète, entraîne, sans qu'elle le sache, la délocalisation à l'autre bout du monde de l'usine dans laquelle travaille son petit-fils !

Ce sont nos achats quotidiens parfois anodins qui, cumulés, orientent directement les stratégies des entreprises de l'agro-alimentaire, qui répercutent alors les orientations sur l'agriculture.

Face à ces phénomènes dont l'ampleur semble nous dépasser, une certaine forme de candeur, d'ignorance et de naïveté permettait jusque là à tout un chacun de dénoncer l'injustice tout en poursuivant, avec un certain égoïsme, ses propres intérêts personnels en toute bonne conscience.

Mais l'affaiblissement de l'état régulateur a pour premier effet de renvoyer chaque personne à sa responsabilité individuelle. Finie pour le citoyen l'absolution que procurait la cérémonie républicaine du vote ! Il ne suffit plus désormais d'avoir voté pour un parti ou un élu, plein de bonne volonté et résolument contre le chômage, l'exclusion, les discriminations et pour l'environnement, la liberté, l'égalité, la fraternité, la morale etc, pour être déchargé de toute responsabilité individuelle.

Il revient à chacun, par ses choix dans la gestion de ses intérêts particuliers, de prendre en compte voire de rechercher l'intérêt général. C'est une question d'altruisme, valeur essentielle s'il en est, mais aussi de responsabilité.

## **Répondre aux interrogations des individus**

De plus en plus les individus ou les groupes d'individus, quelle que soit leur taille auront à se demander :

- avec qui et pour qui ils travaillent,
- à qui et pour quoi ils confient la gestion de leur argent,
- qui a produit et comment est produit ce qu'ils consomment.

La difficulté est de proposer des débuts de réponses et de solutions à ces questions individuelles qui ne pourront être résolues que collectivement.

Entre un état affaibli (le public) et un individu impuissant (le privé) il existe le mouvement coopératif qui relève du 'collectif' : ni vraiment public ni vraiment privé.

Une coopérative de consommateurs c'est la libre réunion de personnes décidées à consommer autrement, même si sa création n'est que le début d'un long chemin de convergence et qu'il faudra encore du temps pour s'expliquer sur les attentes et les motivations individuelles de chacun. C'est d'ailleurs là aussi sa richesse : une coopérative de consommateurs est aussi un collectif de personnes qui au delà d'une action commune de consommation ont vocation à 'aller plus loin' dans l'art du vivre ensemble.

## Une coopérative de consommateurs : quels produits, quels moyens de production ?

La mise en mouvement collective demande souvent des déclics. Ne nous voilons pas la face, le déclic est d'autant plus fort qu'il nous touche directement.

Il va sans dire que la 'vache folle' a représenté en matière d'agriculture, d'environnement et de santé un puissant déclic... La production et la consommation d'aliments sont désormais des préoccupations sociales au même titre que l'emploi ou l'éducation. Un nombre grandissant de personnes est donc prêt à faire un effort pour changer les choses.

Mais pour que le changement soit fécond et durable, il faut d'abord **renouer les liens entre producteurs et consommateurs.**

Autant il revient aux producteurs de bien mesurer les attentes des consommateurs, notamment en ce qui concerne les modes de production, autant il revient à ces derniers de prendre conscience et d'assumer les conséquences ultimes et parfois inattendues de leurs attentes.

**Prenons un exemple simple** : tout le bœuf n'est pas fait de 'steak'. Dans la pratique vous pouvez aller chez votre boucher pour acheter 'un steak', c'est tout le reste de la filière qui gère pour vous les 'bas morceaux', le 'train avant' qui part à l'alimentation animale ou vers toute autre destination moins recommandable... Et si les gens mangent de plus en plus de steak, et bien il faudra de plus en plus d'animaux dont on ne consommera que le train arrière. Conséquences : plus d'animaux dit plus d'importations d'aliments, plus de pollution potentielle au delà d'un certain seuil, plus de déchets aussi. Bref, le pot-au-feu doit équilibrer le steak dans votre assiette pour équilibrer l'économie et le territoire !

Ces liens peuvent prendre la forme de grandes directives (loi etc...), de constitution de label (AB, AOC,...) qui toutes permettent de médiatiser les demandes réciproques. Mais pour que cela soit possible et durable il faut également de multiples lieux dans lesquels le lien est direct :

- Il n'est pas bon pour un producteur que la demande sociale prenne uniquement la forme d'un cahier des charges et de contrôles, elle risque de n'être plus perçue comme un lien social utile et nécessaire mais comme une contrainte lourde et illégitime. On peut tricher en toute bonne conscience avec une loi parce qu'on en a perdu le sens, on ne peut pas tricher avec des gens que l'on connaît et que l'on estime.
- Il n'est pas bon pour un consommateur d'ignorer les contraintes qu'implique sa demande, d'ignorer les évolutions d'un secteur et de mettre une image erronée (la ferme de ses grands parents ou la petite maison dans la prairie) sur une réalité faite il de farines animales, d'antibiotiques et d'élevage industriel.

Dans les deux cas, il y a nécessité de confronter les points de vue et d'élaborer ensemble des solutions satisfaisantes. Dans les deux cas il faut aussi admettre une part de renoncement : tout n'est pas conciliable et il faut parfois

savoir choisir, savoir admettre une contrainte dès lors qu'on en identifie les raisons et les contreparties, bref il faut faire un exercice de responsabilité et de démocratie réelle.

Nous ne croyons pas à la démocratie anonyme et c'est pourquoi notre devise est :

**« Mettez un visage et un paysage sur votre consommation »**

## La Coopérative en quelques chiffres

La « jeunesse » de notre Coopérative ne nous permet pas d'aligner des bilans comptables ni des statistiques financières.

Nous voulons cependant donner les éléments économiques sur lesquels se fondent notre certitude d'avoir créé un outil non seulement pérenne mais capable de dégager les moyens de son développement, et, nous l'espérons, contribuer aussi au développement d'autres initiatives comparables.

Les activités d'achat - revente de la « Coop Saveurs du Vexin » reposent sur quelques principes simples :

- 1) **Les marges.** La Coopérative revend à ses adhérents des produits qu'elle a achetés en faisant une faible marge, conformément à sa logique non lucrative. Cette marge, après déduction des frais de fonctionnement, est répartie en 2 parts :
  - les provisions pour investissements
  - la répartition des trop perçus à verser sous forme de ristourne aux adhérents.
- 2) **La trésorerie.** La coopérative paie à 30 jours ses fournisseurs à compter de la livraison des produits par les fournisseurs, mais encaisse une partie de ses ventes avant livraison (les acomptes), et le solde le jour même de la livraison.
- 3) **Les stocks.** Aucun produit frais n'est acheté par la Coopérative qu'elle ne soit sûre de vendre. Pour les colis de viande de bœuf, par exemple, la Coopérative n'effectue sa commande qu'une fois le nombre d'adhérents suffisant pour écouler une carcasse de bœuf. La gestion des stocks est réduite à quelques jours au maximum,
- 4) **Les charges.** Le fonctionnement de la coopérative ne nécessite pas la mise en œuvre de moyens considérables. La Coopérative étant hébergée à la ferme de la Bergerie à titre gratuit, les frais de courrier et de téléphone seront dans un premier temps les charges les plus importantes. Par ailleurs, une partie des tâches administratives de prise de commande - via le répondeur, le fax et l'adresse internet - la relance téléphonique ou les éditions de factures seront prises en charge bénévolement par les adhérents les plus disponibles et les plus motivés.
- 5) **Les investissements.** Pour les premières années, un téléphone/fax/répondeur, un bureau et un ordinateur sont les seuls équipements indispensables. La « mise » de fond est minime dans un premier temps, et le capital, même après quelques jours d'existence, est suffisant pour fonctionner.

## **Sur les Statuts, le règlement intérieur et la charte**

### **Une société civile**

Conformément au principe de responsabilité, il a été choisi de former une société civile, forme sociale dans laquelle les sociétaires sont responsables au pro-rata de leur part des éventuels dérapages. Ce haut degré de responsabilité est un gage d'implication et de sécurisation de la structure.

### **Coopérative**

La vente aux tiers est exclue. Il ne s'agit pas de vendre le maximum ou de grossir vite à n'importe quel prix mais bien de constituer au gré des rencontres un groupe de coopérateurs actifs et engagés dans une démarche de consommation citoyenne.

### **Un comité de surveillance**

Doté de pouvoirs étendus et destiné à favoriser une gestion collégiale. Il rentre en contact avec les producteurs et détermine ceux qui répondent aux critères de durabilité environnementale et sociale que souhaitent se fixer les coopérateurs. Il établit notamment le règlement intérieur.

### **Une association en voie de constitution**

Le statut de société civile limite forcément considérablement les actions du collectif, alors qu'en matière d'usage social du territoire, de valorisation du paysage et du patrimoine naturel, de solidarité Nord-Sud, les idées et les volontés ne manquent pas. C'est pourquoi, pour permettre au groupe de mener une action plus large, une association est en cours de constitution, elle aura pour but de mobiliser le territoire pour le partager le mieux possible.

### **Une charte en cours d'élaboration**

Ce texte 'cadre' sans valeur juridique officielle mais doté d'une forte valeur symbolique et pratique est destiné à définir l'esprit dans lequel la coopérative et l'association ont l'intention de travailler.